

**PAIEMENT DE LA CANTINE**  
Année 2017/2018

**Paiement à la gestion à partir du 2 MAI 2018**

**MOIS DE MAI / JUIN 2018**

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	17 jours X 2,10	35,70 €
		<b>FIN DE LA CANTINE LE 21/6/2018</b>

Le règlement se fait en espèces **SE MUNIR DE MONNAIE** ou par chèque .  
Chèque libellé à l'ordre de : **Agent comptable du COLLEGE de STE ANNE** avec  
au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

**Modalités de remboursement**

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur  
présentation d'un certificat médical. Les jours de stages seront également décomptés.  
Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

**Merci de signaler au Service Gestion tout changement de  
régime de l'élève.**

**LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE EGALEMENT SUR LE SITE DU  
COLLEGE RUBRIQUE GESTION**

**PAIEMENT DE LA CANTINE**  
Année 2017/2018

**Paiement à la gestion à partir du 2 MAI 2018**

**MOIS DE MAI / JUIN 2018**

Forfait	Jours	Montant
3 jours /semaine	17 Jours X 2,10	35,70 €
		<b>FIN DE LA CANTINE LE 21/6/2018</b>

Le règlement se fait en espèces **SE MUNIR DE MONNAIE** ou par chèque .  
Chèque libellé à l'ordre de : **Agent comptable du Collège de Ste ANNE** avec  
au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

**Modalités de remboursement**

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur  
présentation d'un certificat médical. Les jours de stages seront également décomptés.  
Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

**Merci de signaler au Service Gestion tout changement de  
régime de l'élève.**

**LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE EGALEMENT SUR LE SITE DU  
COLLEGE RUBRIQUE GESTION**